# Chapitre 19

# Un grand-prêtre pas comme les autres

## Hé 7.20-25

L'auteur poursuit sa comparaison entre le Christ grand-prêtre et les grands-prêtres lévites. Il ajoute trois caractéristiques à sa description du sacerdoce de Christ. La première caractéristique concerne son ordination comme prêtre : par serment, la deuxième précise la durée de son sacerdoce : éternel, et la troisième décrit son activité sacerdotale : l'intercession.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Et, comme cela n'a pas eu lieu sans serment, <sup>21</sup> car, tandis que les Lévites sont devenus sacrificateurs sans serment, Jésus l'est devenu avec serment par celui qui lui a dit: Le Seigneur a juré, et il ne se repentira pas: Tu es sacrificateur pour toujours, Selon l'ordre de Melchisédek. - <sup>22</sup> Jésus est par cela même le garant d'une alliance plus excellente.

De plus, il y a eu des sacrificateurs en grand nombre, parce que la mort les empêchait d'être permanents. Mais lui, parce qu'il demeure éternellement, possède un sacerdoce qui n'est pas transmissible.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> C'est aussi pour cela qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur<sup>1</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce sermon a été originellement prêché le 22 février 2009 à l'Église évangélique de Saint-Jérôme.

#### 1. Christ, grand-prêtre avec serment (v. 20-22)

Les lévites sont consacrés sacrificateurs sans serment, Jésus, parce qu'il est d'un autre ordre, a été consacré par serment divin. Si les lévites n'étaient pas consacrés par un serment, par quoi l'étaient-ils? Par un commandement de la Loi. « En effet, la loi établit souverains sacrificateurs des hommes sujets à la faiblesse; mais la parole du serment qui a été fait après la loi établit le Fils, qui est parfait pour l'éternité. (Hé 7.28) » Nous retrouvons dans la Loi les commandements suivants :

Fais approcher de toi Aaron, ton frère, et ses fils, et prends-les parmi les enfants d'Israël pour les consacrer à mon service dans le sacerdoce. (Ex 28.1) Tu suivras à l'égard d'Aaron et de ses fils tous les ordres que je t'ai donnés. Tu emploieras sept jours à les consacrer (Ex 29.35)

Dieu avait donné un commandement à Moïse pour l'ordination des souverains sacrificateurs, mais il n'avait pas prononcé de serment quant à leur permanence dans leur fonction. Jésus, cependant, est devenu souverain sacrificateur avec un serment prononcé par l'Éternel des armées : « L'Éternel l'a juré, et il ne s'en repentira point : Tu es sacrificateur pour toujours, À la manière de Melchisédek. (Ps 110.4) »

Dieu peut-il mentir ? Impossible (cf. Hé 6.18) ! Alors, ce serment ne pourra jamais être renversé. Dieu a prêté serment, il ne se repentira jamais, c'est-à-dire qu'il ne renversera jamais son décret<sup>2</sup>. « Dieu n'est point un homme pour mentir, Ni fils d'un homme pour se repentir. Ce qu'il a dit, ne le fera -t-il pas ? Ce qu'il a déclaré, ne l'exécutera -t-il pas ? (Nb 23.19) » Il nous faut donc conclure que la pérennité du sacerdoce lévitique n'était pas assurée, puisqu'un commandement peut-être changé. Tandis que le sacerdoce de Christ continuera à perpétuité, car un serment ne peut-être renversé.

Puis l'auteur déclare quelque chose d'étrange au verset 22 : « Jésus est par cela même le garant d'une alliance plus excellente. » On se serait attendu à ce qu'il fasse du serment et non de Jésus le garant de la Nouvelle Alliance. Le mot garant (e;gguoj, egguos) se retrouve une seule fois dans tout le Nouveau Testament. Par contre, ce mot est fréquent dans les papyrus retrouvés pour la même époque. Il s'agit d'un mot qui s'apparente aux termes

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Lorsque nous voyons Dieu se repentir (Gn 6.7; 1 S 15.11; Jr 18.8-10; 42.10), il faut comprendre que Dieu change de direction, il avait annoncé qu'il ferait une chose, mais parce qu'un changement est survenu, il annonce qu'il fera autre chose. Concernant le sacerdoce éternel du Messie, Dieu ne s'en repentira jamais.

légaux, on le retrouve en particulier dans des documents officiels, tel un contrat. Un *egguos* est ce qui assure ou garantit l'accomplissement d'une chose. Le garant est personnellement impliqué et portera les conséquences si le contrat devait être brisé. On retrouve un exemple dans le livre du Siracide :

<sup>14</sup> L'homme de bien se porte caution pour son prochain, mais celui qui a perdu toute vergogne l'abandonne. <sup>15</sup> N'oublie pas les bienfaits de ton garant: aussi bien il s'est exposé en personne pour toi. <sup>16</sup> Le pécheur dilapide les biens de son garant <sup>17</sup> et l'ingrat de nature abandonne celui qui l'a sauvé. (Si 29.14-17) TOB

Dans cet exemple le garant est une personne qui a endossé une autre personne dans un prêt. Le pécheur n'a pas d'égard pour son endosseur, son garant, et il ne rembourse pas sa dette; le garant fait les frais de sa conduite. Voyons comment cela s'applique à Christ.

Jésus est le garant de l'alliance entre Dieu et nous. C'est donc lui qui sert de garantie au fonctionnement de la Nouvelle Alliance. Cela ne s'est pas fait sans conséquence pour sa personne. Autrement dit, Jésus a dû payer le prix de toutes nos dettes pour garantir notre alliance avec Dieu. Jamais un simple médiateur ne va jusqu'à accepter de subir des conséquences contre sa personne pour réconcilier les deux partis, seulement un ami ou un frère accepterait de faire une telle chose. Jésus est notre médiateur et notre avocat (Hé 12.24; 1 Jn 2.1), mais c'est en tant que notre ami et notre frère qu'il nous défend (Jn 15.13-14; Hé 2.11, 17). Quand je songe à tout le mal que j'ai fait, je ne peux qu'être ému de reconnaissance envers Celui qui s'est porté garant pour moi devant Dieu. Par moi-même je ne pouvais rien réparer de mes injustices; j'ai une dette éternelle envers Celui qui m'a sauvé. Ma vie lui appartient désormais.

Il est très rassurant de lire que Jésus-Christ, le Fils de Dieu, est le garant de la Nouvelle Alliance. Rapprochons cette affirmation de celle que nous retrouvons au verset 11 : « c'est sur ce sacerdoce [lévitique] que repose la loi donnée au peuple ». Le sacerdoce est le garant de son alliance, qu'il s'agisse de l'Ancienne ou de la Nouvelle Alliance. C'est pour cette raison que la Nouvelle Alliance ne sera jamais remplacée, parce que Christ a une vie impérissable. La Nouvelle Alliance repose sur sa vie. Les anciens prêtres mourraient, ils ne pouvaient donc réellement garantir l'alliance. Tant que Christ vivra, notre parfaite alliance avec Dieu est assurée : Jésus lui-même est sa garantie.

Comprenons que tout repose sur lui. Comment sais-je que j'irai au ciel ? Parce que Christ est vivant. Comment sais-je que ma prière est entendue ? Parce que Christ est vivant. Pourquoi Dieu me bénit-il ? Parce que Christ est vivant. Pourquoi la prédication de l'Évangile est-elle efficace ? Parce Christ est vivant. Comment la communion et l'édification de l'Église sont-elles possibles ? Parce que Christ est vivant. Comment Dieu peut-il me pardonner mille fois le même péché ? Parce que Christ est vivant. Heureux ceux qui ont cru la Parole de l'Évangile ! J'ai entendu parler d'un Roi que je n'ai jamais vu et d'un Prêtre qui n'est pas de cette création, mais je crois en son nom : « lui que vous aimez sans l'avoir vu, en qui vous croyez sans le voir encore, vous réjouissant d'une joie ineffable et glorieuse, parce que vous obtiendrez le salut de vos âmes pour prix de votre foi. (1 P 1.8-9) »

### 2. Christ, grand-prêtre éternel (v. 23-24)

La deuxième caractéristique que l'auteur ajoute dans sa description du sacerdoce de Christ est l'éternité de son sacerdoce. Le verset 23 dit : « De plus, il y a eu des sacrificateurs en grand nombre, parce que la mort les empêchait d'être permanents. » En ce qui a trait au sacerdoce, le nombre n'est pas un avantage. Il y a eu beaucoup de sacrificateurs, pas en même temps, mais successivement parce que les sacrificateurs étaient des mortels et qu'il était nécessaire de les remplacer pour maintenir perpétuellement (Ex 40.15) le sacerdoce. Dans l'étude précédente, nous avons vu qu'une loi de remplacement était nécessaire avec des prêtres mortels. Voici comment se déroula la première succession sacerdotale :

<sup>25</sup> Prends Aaron et son fils Éléazar, et fais-les monter sur la montagne de Hor. <sup>26</sup> Dépouille Aaron de ses vêtements, et fais-les revêtir à Éléazar, son fils. C'est là qu'Aaron sera recueilli et qu'il mourra. <sup>27</sup> Moïse fit ce que l'Éternel avait ordonné. Ils montèrent sur la montagne de Hor, aux yeux de toute l'assemblée. <sup>28</sup> Moïse dépouilla Aaron de ses vêtements, et les fit revêtir à Éléazar, son fils. Aaron mourut là, au sommet de la montagne. Moïse et Éléazar descendirent de la montagne. <sup>29</sup> Toute l'assemblée vit qu'Aaron avait expiré, et toute la maison d'Israël pleura Aaron pendant trente jours. (Nb 20.25-29)

Après Éléazar ce fut au tour de Phinées d'être souverain sacrificateur (Js 24.33), puis lorsque Phinées mourut, son fils Abishua (1 Ch 6.4) le remplaça et ainsi de suite. L'historien juif de l'Antiquité, Joseph, compte 83 souverains sacrificateurs d'Aaron jusqu'à la

destruction du temple en l'an 70<sup>3</sup>. La médiation nécessaire au peuple de l'alliance était ainsi sujette à l'instabilité. Cette instabilité entraîna souvent de lourdes conséquences sur Israël, en particulier lorsque le peuple transgressait l'alliance et qu'aucune intercession fidèle ne palliait ces transgressions.

Gloire à Christ, les choses sont différentes sous la Nouvelle Alliance! « Mais lui, parce qu'il demeure éternellement, possède un sacerdoce qui n'est pas transmissible. (v. 24) » Pourtant Christ est mort; le Nouveau Testament insiste beaucoup sur le fait qu'il était un mortel; un homme peut-il demeurer éternellement? Laissons Jésus répondre lui-même: « Je suis le premier et le dernier, et le vivant. J'étais mort; et voici, je suis vivant aux siècles des siècles. (Ap 1.17-18) » Celui qui officie comme grand-prêtre en notre faveur, qui est sans père, sans mère et sans généalogie, c'est le Christ ressuscité. De lui, l'apôtre Paul écrit: « Christ ressuscité des morts ne meurt plus; la mort n'a plus de pouvoir sur lui. (Rm 6.9) » Le sacerdoce de la résurrection est glorieux, sans faille et éternel. Thomas Charles Edwards fait un beau rapprochement avec 1 Corinthiens 15:

Que dirons-nous à l'égard du Christ ressuscité et glorifié ? La différence entre Lui et les grands-prêtres sur terre est similaire à la différence entre le corps ressuscité et le corps mortel. Dans le sacerdoce d'Aaron, il est semé corruptible, méprisable, infirme; dans le sacerdoce de Christ, il est relevé incorruptible, glorieux, plein de force. En Aaron il est semé un sacerdoce naturel; en Christ il est ressuscité un sacerdoce spirituel<sup>4</sup>.

Puisque Jésus-Christ demeure éternellement, il possède un sacerdoce qui est avpara, batoj, aparabatos. Ce terme est traduit dans plusieurs versions par le mot intransmissible. Il n'est pas impossible que ce soit le sens que voulait donner l'auteur, surtout si on tient compte du contexte. Étymologiquement, cependant, le qualificatif aparabatos a un sens légèrement différent. Il est composé du mot parabatos qui signifie que l'on peut transgresser, augmenté d'un a privatif. Aparabatos signifie littéralement qui ne peut être violé, impossible à transgresser, qui ne peut périr. Parce que Christ vit éternellement, son sacerdoce ne pourra jamais périr, jamais prendre fin; ainsi, son sacerdoce est intransmissible. Nous dépendons radicalement et entièrement de sa vie. Jésus est le cœur, le souffle et l'âme de toute la nouvelle création. Cela pourrait sembler inquiétant que la survie de tout l'univers

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Antiquité, 20.227.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Thomas Charles Edwards, « Hebrews », *The Expositor's Bible*, Albany OR, Ages Library, p. 60.

repose sur la vie d'un seul homme. Mais cet homme possède « la puissance d'une vie impérissable (v. 16) ». Comment ne pas fléchir le genou devant Lui pour l'adorer ?

### 3. Christ, grand-prêtre en action (v. 25)

La conséquence directe du fait que Jésus-Christ est vivant, c'est « qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur (v. 25) ». Nous envisageons parfois le sacerdoce de Christ en le limitant exclusivement à la croix du calvaire. L'auteur ne présente pas les choses de cette manière. Il veut nous faire comprendre que dans la religion chrétienne il y a un prêtre qui officie constamment et perpétuellement. Le christianisme n'est pas une religion statique, mais dynamique parce que Christ est vivant et agissant. Je ne connais aucune autre religion dont le fondateur est toujours en vie et continue à bâtir son temple (Mt 16.18).

Il est impératif que nous apprenions à nous voir comme cobâtisseurs avec Christ et non comme si Christ était passif en attendant que nous édifiions sa demeure. Lorsque j'ai compris cette vérité, ce fut un grand soulagement. Ce n'est pas sur moi que reposent le bien-être et la croissance de l'Église, c'est sur Jésus la pierre angulaire (Ep 2.20). La seule chose qui nous est demandée c'est d'être fidèles à sa Parole et ainsi nous bâtirons avec lui (1 Co 4.1-2; 3.11-15). Le texte d'Hébreux nous présente un souverain sacrificateur qui prend un grand soin de son Église en la secourant, en intercédant en sa faveur, en y ajoutant. Nous avons un frère làhaut qui prend soin de nous ici-bas.

#### Il sauve parfaitement

Que signifie l'affirmation : « il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui » ? Le verbe sauver (sw, | zw,  $s\bar{o}z\bar{o}$ ) signifie, bien entendu, sauver au sens sotériologique, c'est-à-dire sauvé du jugement et de la mort. Mais ce verbe peut également signifier secourir, guérir et préserver (Mt 14.30 ; Mc 6.56 ; 1 Tm 4.16). Quel sens exactement l'auteur de l'Épître aux Hébreux envisageait-il en utilisant le verbe sauver ? Il est impossible de le dire sur une base exégétique, mais théologiquement tous les sens du verbe sauver s'appliquent à Christ dans son œuvre actuelle envers les croyants. Christ sauve continuellement à salut les pécheurs repentants qui s'approchent de Dieu par lui et il sauve continuellement ses frères et sœurs qui, par lui, demandent à Dieu d'être secourus dans leurs besoins, d'être préservés ou d'être guéris.

Il y a également un adverbe qui précise de quelle manière il sauve ceux qui s'approchent de Dieu par lui : il les sauve parfaitement. Le mot employé est pantelh, j, pantelēs qui signifie à la fois complètement et définitivement. Il y a donc une idée de qualité et une idée de durée. Encore une fois, le sens visé par l'auteur est incertain, mais les deux sens s'appliquent à l'œuvre que Christ opère pour nous : elle est parfaite et éternelle, sans faille et définitive, il n'y manque rien et elle durera toujours. Existe-t-il des hommes plus comblés que les chrétiens ?

#### Ceux qui s'approchent

Le point central que l'auteur désire souligner cependant en présentant la médiation actuelle de Christ, c'est que par lui il nous est possible d'approcher Dieu. Cet enseignement est très précieux aux yeux de l'auteur puisqu'il est récurrent dans sa lettre (Hé 4.16; 6.19-20; 7.19, 25; 8.1-2; 9.8, 11-12, 24; 10.19-22; 12.22-24; 13.15). Il utilise le verbe prose, rcomai, proserchomai, qui est le verbe de prédilection dans la Septante pour parler de l'approche sacerdotale de Dieu. L'auteur va expliquer que Christ est le véritable sacrificateur qui s'est réellement approché de Dieu dans le tabernacle céleste. Par notre union avec lui, nous pouvons nous approcher nous aussi. Nous sommes tous prêtres devant Dieu par Jésus. C'est pour cette raison que l'apôtre Pierre considère les chrétiens comme une nation de sacrificateurs (1 P 2.9).

#### Il intercède

Le texte termine en déclarant que Christ intercède en notre faveur. Le mot intercéder a le sens de plaider; parfois en faveur, comme dans ce texte, parfois contre, comme dans Actes 25.24 où le gouverneur Festus raconte au roi Agrippa comment les Juifs plaidèrent (intercédèrent) contre Paul devant lui. Le verbe intercéder communique donc une image judiciaire où il est question de plaider devant un juge.

Lorsque nous péchons, puisque « nous bronchons tous de plusieurs manières (Jc 3.2) », sur quelle base Dieu nous pardonne-t-il ponctuellement ? « Mes petits enfants, je vous écris ces choses, afin que vous ne péchiez point. Et si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste. (1 Jn 2.1) »

Que plaide-t-il pour notre défense ? Que nous ne sommes pas vraiment coupables parce que nous avons reçu une mauvaise éducation ? Que Dieu ne peut pas nous condamner parce que son jugement serait trop sévère considérant le caractère véniel de nos fautes. Que la preuve n'est pas assez concluante pour nous déclarer coupables hors de tout doute raisonnable? Rien de tout cela. Il plaide sa propre justice, c'est pourquoi Jean l'appelle Jésus-Christ *le juste*. Il dit : Père pardonne leur, car je me suis porté garant pour leurs péchés. Père impute leur ma justice, car ils croient en moi. Et par ce plaidoyer, toutes les accusations du procureur tombent les unes après les autres : « Maintenant le salut est arrivé, et la puissance, et le règne de notre Dieu, et l'autorité de son Christ; car il a été précipité, l'accusateur de nos frères, celui qui les accusait devant notre Dieu jour et nuit. (Ap 12.10) »

Lecture supplémentaire Ap 5.8-14